

REPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Service des Campings Municipaux

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit octobre, à dix heures trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance sous la Présidence de Monsieur Gérard CANOVAS, Président.

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. CALAS,
M. MERIEAU

Absents : M. FERNANDEZ, M. DORLEANS, M. LARY, Mme DUMAS,

Le Conseil d'Administration a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Didier CALAS

Objet n° 3 : Tarification du camping Pech D'Ay

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 9 des statuts de l'EPIC-Service des Campings Municipaux de la Ville de Balaruc-les-Bains,

Vu la Délibération du Conseil Communautaire Sète Agglopol Méditerranée N° DC 2023_109 en date du 15 juin 2023, relative à la tarification de la taxe de séjour.

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Il demeure aujourd'hui nécessaire de fixer les tarifs journaliers hors taxe du Camping Municipal Pech D'Ay à compter du 1^{er} janvier 2025.

Forfaits	Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
<u>Forfait "Curiste" 2 pers. (19 nuitées min.)</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	24,09 € (26,50 € TTC)
<u>Forfait "Curiste" 1 pers. (19 nuitées min.)</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	19,09 € (21,00 € TTC)
<u>Forfait Nuitée 2 pers.</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	26,36 € (29,00 € TTC)
<u>Forfait Nuitée 1 pers.</u> Camping-car ou caravane avec voiture ou tente avec voiture + branchement électrique 6 Amp.	20,91 € (23,00 € TTC)
<u>Forfait Spécial Campeur non motorisé (Cyclo, pédestre)</u> 1 à 2 pers / sans électricité	12,27 € (13,50 € TTC)

PERSONNES SUPPLEMENTAIRES

Adultes de 18 ans et plus	5,45 € (6,00 € TTC)
Enfants de 7 à moins de 18 ans	2,73€ (3,00 € TTC)
Enfants de moins de 7 ans	GRATUIT

LES OPTIONS

Remorques bagagères ou transportant un véhicule motorisé	3,18 € (3,50 € TTC)
Véhicule motorisé supplémentaire (2,3 ou 4 roues).	3,18 € (3,50 € TTC)
Tente supplémentaire (maxi 4m2)	3,18 € (3,50 € TTC)
Animaux (maxi 2)	2,73€ (3,00 € TTC)
Arrhes 2025	72,73 € (80,00 € TTC)
Frais de dossier 2025	18,18 € (20,00 € TTC)
Arrhes 2026	72,73 € (80,00 € TTC)
Frais de dossier 2026	18,18 € (20,00 € TTC)
Taxe de séjour par personne et par nuit	0,29 €

Tva applicable : 10%

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration :

- d'approuver les tarifs hors taxe du Camping Pech D'Ay de la Ville de Balaruc-les-Bains à compter du 1^{er} janvier 2025, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil D'Administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

- **Approuve** l'exposé de son Président,
- **Approuve** les périodes tarifaires et les tarifs hors taxe du Camping Pech D'Ay de la Ville de Balaruc-les-Bains à compter du 1^{er} janvier 2025, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.
- **Dit que** copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture

Le
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le
Le Président, Gérard CANOVAS

Le secrétaire de séance
M. Didier CALAS